



## SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON

### Conseil Syndical du 13 septembre 2017

#### Votants présents :

Mme Marie LARRUE, Mme Sophie PIQUEMAL, M. Bernard CASTAGNET, M. Jacques CHAUVET, M. Jean-Jacques EROLES, M. Jean-Guy PERRIERE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Stéphane SAUBUSSE, M. Jean TOUZEAU.

#### Assistaient à la réunion :

Mme Myriam LEFAURE, M. Eric COIGNAT, M. Dominique DUCASSE.

#### Président de séance :

M. Jean TOUZEAU

#### Secrétaire de séance :

M. Jacques CHAUVET

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Cyril CLEMENT (Directeur du SMPBA).

- **Délibération n° : 20-2017**
- **Objet : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des agents entre la commune d'Andernos les Bains et le SMPBA**

Le Conseil Syndical du SMPBA réuni ce jour, 13 septembre 2017, approuve à l'unanimité la présente délibération.

**SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON**  
**Conseil Syndical du 13 septembre 2017**

reçu le  
20 SEP. 2017  
SOUS-PREFECTURE  
D'ARCACHON

- **Délibération n° : 20-2017**
- **Objet : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des agents entre la commune d'Andernos les Bains et le SMPBA**

Les différents Comités de Pilotage du SMPBA vous ont présenté un organigramme prévisionnel qui a servi de base aux discussions et négociations préalables à la constitution du Syndicat Mixte.

C'est également cet organigramme qui a servi de base aux présentations aux différentes instances paritaires du département et des communes concernées par des mises à disposition d'agents ayant vocation à venir rejoindre le SMPBA.

La commune d'Andernos les Bains a procédé aux négociations avec les agents précédemment affectés au Service communal des Ports et du Littoral afin de définir quels seraient ceux qui viendraient rejoindre le SMPBA dans le cadre d'une mise à disposition.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition du personnel entre la commune et le SMPBA est jointe en annexe à la présente délibération.

Cette délibération consiste à donner mandat au Président du Syndicat Mixte pour signer la convention entre la commune d'Andernos les Bains et le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon pour la mise à disposition du personnel communal constitué de 3 personnes (un quatrième pourrait être mis à disposition d'ici la fin de l'année dans les mêmes dispositions).

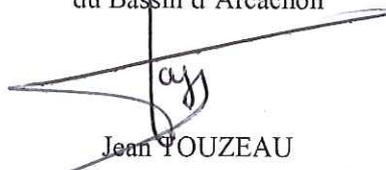
**Décision :**

Le conseil syndical du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon réuni le 13 septembre 2017 décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition du personnel communal d'Andernos les Bains auprès du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon ;
- De donner mandat au Président pour signer tous documents, et notamment la convention avec Monsieur le Maire d'Andernos les Bains, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie de La Teste de Buch, le 13 septembre 2017.

Le Président du Syndicat Mixte des Ports  
du Bassin d'Arcachon

  
Jean YOUZEAU